



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de **BLANC-COQUAND Roger, Maire**

**Présents** Christophe VALLOIRE, Sophie MONNOIS, Brigitte VIOLA, Jean-Michel MESCAM, Benoit TRUCHET, Noémie KURA, Serge MICHEL, Richard DOMPNIER, Hassan BEN MANSOUR

**Excusés** : /

**Date de Convocation** : 14/01/2021

**Date d'affichage** : 14/01/2021

**Nombre de conseillers** :

En Exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

Election du Secrétaire de séance : **Sophie MONNOIS**

**Approbation du Compte-rendu de la séance du 20/11/2020 :**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du

► 30 Novembre 2020 : **Il est approuvé à l'unanimité**

### Avenant à la convention avec le Cdg73 relative à l'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

**Monsieur le Maire rappelle** que le Centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation national de médiation préalable obligatoire.

En Savoie, 234 communes et 85 établissements publics territoriaux ont adhéré en 2018 à ce dispositif destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération

La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 décembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale.

Le décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020 modifiant le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, a reporté la date de la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021.

**Monsieur le Maire propose** au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation.

**En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'avenant susvisé prolongeant le dispositif de médiation préalable obligatoire jusqu'au terme de l'expérimentation nationale, soit jusqu'au 31 décembre 2021,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec le Cdg73 l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire.

## Convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de gestion de la Savoie

**Monsieur le Maire rappelle** à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim-remplacement qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

Le contrat de travail est passé entre le CDG73 et l'agent mis à disposition ; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail ; l'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du CDG73.

**Monsieur le Maire propose** à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion la convention d'adhésion au service-intérim-remplacement.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** la convention d'adhésion au service intérim-remplacement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

## Convention avec la 3CMA pour les appels d'offres

**Monsieur le Maire informe** le conseil municipal du projet de mettre en place une convention d'assistance à la passation des appels d'offres avec le Service Commun des commandes publiques de la 3CMA.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le projet de la convention d'assistance à la passation d'appels d'offres

## Orientations Budgétaires

**Le Conseil Municipal décide** de prévoir au budget en fonction des recettes :

- Enfouissements réseaux eaux pluviales et réseaux secs aux Bottières-dernière tranche
- Travaux rénovation appartement de la Cure
- Travaux modification chauffage Bottières Accueil
- Investissement véhicule de déneigement
- Aménagement WC publics aux Bottières

## Subventions

**Le conseil Municipal à l'unanimité autorise** Monsieur le Maire à prendre une délibération pour octroyer une subvention à :

- ▶ Association la piste en herbe : 20 €/enfant, soit 100€ pour les 5 enfants de la Commune  
(Dans la mesure où les enfants concernés n'ont pas déjà été bénéficiaires d'une subvention dans le cadre d'une autre association ; ce point sera vérifié auprès de l'association « la piste en herbe » préalablement au versement de la somme)
- ▶ Association Régul Matous : 100€

## Questions diverses

Le Conseil municipal a étudié les sujets suivants :

- ▶ Demande d'acquisition de terrain : un bornage et des modifications parcellaires étant nécessaires, un devis a été demandé auprès de Mesur'Alpes, pour transmission à la personne intéressée par cette acquisition. Ces frais, ainsi que ceux afférents à l'acte de vente seront à la charge de l'acquéreur.
- ▶ Dénonciation de la convention de déneigement de la rue Lamartine au Panorama nous liant avec la Commune de Saint Jean de Maurienne :
- ▶ Discussion avec la 3CMA concernant le déneigement l'hiver et l'entretien l'été du parc du Carrousel
- ▶ Finalisation du Bulletin Communal : le projet a été revu par l'ensemble de l'équipe et une version modifiée doit être préparée par l'imprimeur.
- ▶ Information sur la campagne de contrôles des vitesses réalisées au Chosalet et au Chef-Lieu (Route Pierre PARAZ et RD 78)

Fin de la séance 21h15

Ainsi fait et délibéré en séance à Saint-Pancrace, les jours, mois et an susdits.

A Saint-Pancrace, le 21 Janvier 2021  
Le Maire **Roger BLANC-COQUAND**